



Secteur de travail supplémentaire

Par Olivier33

Bonjour,

Depuis le 1er janvier 2021, mon Directeur m'a demandé de m'occuper d'un secteur supplémentaire. Ce secteur n'est pas indiqué dans mon contrat de travail.

Puis-je refuser ?

A quoi je peux prétendre ?

Merci pour vos réponses,

Cordialement,

Olivier R

Par AGeorges

Bonsoir Olivier,

Le problème est de savoir si cette nouvelle attribution peut ou pas être considérée comme une modification de votre contrat de travail.

En pratique, si ce nouveau 'secteur' ne correspond pas à des qualifications différentes ou à des contraintes géographiques différentes (déplacement hors zones), s'il ne s'agit que d'élargir votre territoire de contacts ou de prospection, il ne s'agit que d'évolution dans l'organisation du travail dans votre entreprise, et là, c'est le patron qui décide.

Il ne peut pas vous demander de travailler deux heures de plus par jour, mais si la modification engendre une 'pression' ou une gestion supplémentaire, il n'est pas interdit de négocier.